

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article997>



Sanctionner les électeurs qui ne votent pas bien

- Actualité Evènements-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : jeudi 12 mars 2015

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

Sanctionner les électeurs qui ne votent pas bien

Le coprésident du groupe EELV à l'Assemblée nationale, François de Rugy, a annoncé mercredi 11 mars qu'il déposerait "cette semaine" une proposition de loi pour rendre le vote obligatoire en France. Les électeurs qui ne se rendraient pas aux urnes sans motif valable recevraient une amende de 35 euros.

Les politiques, de gauche à droite, ont du mal à mobiliser leurs électeurs qui ne se reconnaissent plus dans ceux qui sont censés les représenter. Plutôt de critiquer vertement les choix gouvernementaux, plutôt que de mobiliser les citoyens en proposant des politiques en phase avec les aspirations du peuple, Monsieur de Rugy, qui souhaite d'ailleurs voir les verts revenir au gouvernement, désigne son coupable : les électeurs. C'est la nouvelle mode : alors que la démocratie voudrait que les citoyens jugent et sanctionnent les élus, le coprésident du groupe EELV à l'Assemblée nationale demande que les élus jugent et sanctionnent les citoyens. Etrange attitude du responsable d'un parti qui prétend rénover la démocratie et la politique.